



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2001/3
21 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Cinquième session, 13-15 juin 2001
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)**

Résumé des principales activités et évolutions

Note du secrétariat

Le présent document a pour objet de mettre en évidence les principales activités du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) depuis sa sixième session (27-30 mars 2000).

Le CEFACT-ONU tiendra sa septième session à Genève du 26 au 29 mars 2001. Si des décisions sont prises à cette occasion qui doivent être portées à l'attention de la Commission, elles feront l'objet d'un additif au présent document.

Il sera demandé au Comité d'approuver le rapport du CEFACT-ONU sur sa septième session (TRADE/CEFACT/2001/35) et de prendre note du présent document qui lui est soumis pour information.

Le rapport sur la septième session et d'autres documents sont disponibles à l'adresse Internet suivante : <http://www.unece.org/cefact/>

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa sixième session du 27 au 30 mars 2000 et sa septième session du 26 au 29 mars 2001.

2. Le CEFACT-ONU est doté des six groupes de travail permanents ci-après :

BPAWG	Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels
CDWG	Groupe de travail des codes
EWG	Groupe de travail de l'EDIFACT
ITPWG	Groupe de travail des procédures du commerce international
LWG	Groupe de travail juridique
TMWG	Groupe de travail des techniques et des méthodologies

3. Le CEFACT-ONU, en collaboration avec l'Organisation pour la promotion des normes de structuration de l'information (OASIS), a conçu l'initiative XML pour le commerce électronique (ebXML), projet dont l'objectif est d'élaborer un ensemble de spécifications qui permettront de doter le commerce électronique d'un cadre modulaire pour l'échange d'informations.

4. Tous les groupes ont progressé dans la réalisation de leurs programmes de travail et obtiennent des résultats non négligeables.

5. Il est prévu que la Plénière de 2001 du CEFACT-ONU adopte les produits ci-après de l'ITPWG :

- Additif à la recommandation 1 : *Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux*, contenant le texte explicite des mesures recommandées;
- Annexe informative (directives) à la recommandation 1, assortie d'un additif qui contient des modèles de formulaires normalisés explicitant l'application de cette recommandation;
- Nouvelle version du recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce : compilation exhaustive d'extraits des recommandations sur la facilitation du commerce élaborée par diverses organisations internationales de par le monde;
- Version révisée de la recommandation 18 : *Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international*, qui est une recommandation globale coiffant toutes les autres recommandations du CEFACT-ONU relatives à la facilitation du commerce.

6. L'ITPWG a organisé les 2 et 3 avril 2001 un atelier consacré au recensement des obstacles au commerce et des contributions que l'ITPWG pourrait apporter à leur élimination.

Les recommandations ci-après figurent sur la liste des instruments que l'ITPWG compte réviser : Recommandation No 11 (commerce de marchandises) et Recommandation No 12 (documents de transport). L'ITPWG compte également établir un index de la facilitation du commerce.

Par ailleurs, un sous-groupe a été créé lors de la réunion de décembre 2000 de l'ITPWG afin

d'analyser les diverses initiatives prises au plan national pour instaurer le guichet unique de dépôt de l'information commerciale et définir les suites possibles des travaux sur les codes de référence uniques.

7. L'EWG continue d'élaborer des messages EDIFACT-ONU et constate un intérêt accru des clients, comme en témoigne le nombre croissant des participants aux réunions du groupe en septembre 2000. L'EDIFACT-ONU est la seule norme mondiale internationalement reconnue pour le commerce électronique, en ce qui concerne plus particulièrement les applications de commerce à commerce (B2B) et de commerce à administration (B2G). À l'échelle mondiale, elle est adoptée par plus de 500 000 entreprises, qui utilisent 250 types de messages dans des domaines qui vont de la santé aux transports. L'EDIFACT-ONU représente une réussite incontestée en raison de sa couverture planétaire et de son bon rapport coût-efficacité. Au cours de ses deux réunions (de mars et septembre 2000), l'EWG a poursuivi la mise à jour de la norme et statué sur de nouveaux messages. Il a également continué de mettre à jour les répertoires EDIFACT-ONU en publiant des demandes de mise à jour, dont le traitement a été assuré gratuitement par la CEE-ONU.

8. L'EWG a constaté qu'il fallait jeter un pont vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour ce qui est plus particulièrement du langage XML. À cette fin, l'EWG a décidé de s'allier à l'ANSI X12, dont le savoir-faire en matière d'élaboration de normes pour le commerce électronique aux États-Unis n'est plus à démontrer. L'EWG examine aussi avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) la possibilité de revoir le répertoire des éléments de données commerciales (TDED) compte tenu des derniers développements technologiques. Cette vision de l'Internet permettra aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition de disposer de davantage de moyens d'intervenir sur le marché mondial. La CEE-ONU a appuyé les travaux entrepris par l'EWG pour adapter les technologies de l'information et de la communication aux besoins des pays en développement ou en transition.

9. Le LWG a établi les deux recommandations les plus récentes de la CEE-ONU sur la facilitation du commerce, à savoir la Recommandation 31 : *Accord de commerce électronique*, qui a été adoptée en 2000, et la nouvelle Recommandation 32 : *Instruments d'autorégulation du commerce électronique (Codes de conduite)*, adoptée en 2001. Cette seconde Recommandation, fondée sur le code de conduite type élaboré par l'Electronic Platform Netherlands, propose une formule nouvelle de réglementation du commerce électronique. L'adoption d'un code de conduite ne peut que consolider la réputation des parties aux transactions électroniques. Les autres éléments du programme de travail du LWG sont les suivants : critères pour la reconnaissance transfrontière des signatures électroniques (le Groupe envisage d'établir un produit sur le sujet); mandat type de l'autorité de certification (le Président du LWG, M. Rob van Esch, est en train de rassembler les textes de dispositions juridiques, de politiques de certification et de mandats d'autorités de certification); et nouveau mode de règlement des différends dans le commerce électronique.

10. Le LWG s'emploie également à renforcer son réseau de sous-groupes régionaux, à savoir le Groupe de travail juridique pour l'Asie (AFACT) et le Groupe de travail juridique pour l'Amérique du Nord (NAFACT).

11. Le BPAWG a poursuivi ses travaux sur le modèle, en constante évolution, de la filière internationale d'approvisionnement. Le Groupe a examiné le rapport entre la structuration de ce modèle en *achats, expéditions, paiement* et les travaux accomplis par d'autres organisations. Il a élargi le champ de sa coopération avec les sous-groupes du Groupe de travail d'EDIFACT. Le BPAWG occupe une position élevée qui lui permet d'observer l'ensemble du cycle de vie du CEFACT et d'identifier de nombreux processus que les sous-groupes de l'EWG devront modéliser. Il est en train de rassembler tous les cas d'utilisation qu'il a étudiés à ce jour en un modèle exploitant le logiciel Rational Rose afin de permettre la création d'un référentiel à l'usage des autres concepteurs de modèles.

12. Le CEFACT-ONU a par ailleurs approuvé deux recommandations révisées sur les codes, à savoir la Recommandation 19 : *Codes des modes de transport*, et la Recommandation 20 : *Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international*. À sa septième session, le CEFACT-ONU a également approuvé une recommandation nouvelle présentée par le CDWG, à savoir la Recommandation 28 : *Codes des types de moyens de transport*. Le Groupe du LOCODE a établi une nouvelle version de cet outil comprenant 2 400 nouveaux codes de lieux de toutes les régions du monde.

13. Le TMWG a fini d'établir son document N090 définissant la méthode de modélisation à utiliser pour le CEFACT-ONU. Le N090, qui sera publié sur CD-ROM, est un document technique complexe de près de 200 pages composé de 20 fichiers de texte couvrant 7 chapitres et 11 annexes. Le document Simpl-eb, établi par e-centre^{uk}, est devenu une annexe "facultative" au N090. Le TMWG établira un lexique et deux documents qui seraient joints au N090 et expliqueraient son fonctionnement. Le TMWG a également établi, à l'intention de la Plénière du CEFACT-ONU, un document récapitulatif des caractéristiques importantes du document N090 (TRADE/CEFACT/2000/CRP.5).

14. La Plénière du CEFACT-ONU de mars 2001 a approuvé le document TRADE/CEFACT/2001/30 intitulé *Inter-Sessional Approval of Documents*. Ce document intégrait les observations formulées à la session de mars 2000 et passait en revue la procédure d'approbation entre les sessions. Il a donc été approuvé provisoirement le 22 août 2000 et, en vertu de la procédure qui y est énoncée, doit être approuvé à la Plénière de 2001.

15. Le CEFACT-ONU et l'Organisation pour la promotion des normes de structuration de l'information (OASIS) ont réussi à lancer en commun (à la fin de 1999) et à mener à bien l'initiative internationale ebXML. L'objectif fixé a été atteint, à savoir mener sur 18 mois un programme de recherche et d'identification des bases techniques sur lesquelles pourrait être harmonisée la mise en œuvre à l'échelle mondiale du XML (Extensible Markup Language). La société Microsoft s'est associée à cette entreprise au début de 2001. Le système ebXML a pour objet de faciliter le libre-échange entre les organisations indépendamment de leur taille en permettant l'utilisation du langage XML de manière cohérente pour l'échange électronique de données commerciales.

16. À la réunion de Vancouver (Canada) sur l'ebXML, plus de 350 participants venus d'Asie, d'Australie, d'Europe et d'Amérique du Nord ont approuvé la spécification architectonique de l'ebXML, qui établit les repères du système et fournit la base de toutes les autres spécifications ebXML. Cette spécification définit les relations, interactions et fonctionnalités de base des spécifications ebXML, notamment celles qui ont trait aux éléments de base, aux processus

commerciaux, à l'enregistrement et au dépôt, aux services de messagerie, aux accords entre partenaires commerciaux et à la sécurité. La spécification contient en outre un scénario d'utilisation du système et des directives de conformité. Les développeurs et toutes les parties intéressées sont encouragés à prendre connaissance de la spécification architectonique de l'ebXML à l'adresse http://www.ebxml.org/specdrafts/approved_specs.htm.

17. En mars 2001, la Plénière du CEFACT-ONU a adopté une nouvelle stratégie pour le commerce électronique et l'élaboration de nouvelles normes, y compris une stratégie financière prospective concernant les travaux du CEFACT-ONU (couvrant notamment l'utilisation des contributions en nature et des fonds extrabudgétaires pour les activités du secrétariat, conformément aux règles des Nations Unies) et des propositions quant aux diverses manières de tirer parti des succès de l'initiative ebXML.

18. Le Mémoire d'accord entre la CEE-ONU, l'Union internationale des télécommunications (UIT), L'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) reste un outil de grande valeur pour le CEFACT-ONU. Outre les quatre signataires, CALS International et NATO CALS participent à la mise en œuvre du Mémoire à titre de groupes d'utilisateurs internationaux enregistrés. Les organisations parties au Mémoire ont organisé en novembre 2000 une réunion au plus haut niveau destinée à poser les bases permettant de définir des objets commerciaux; elles ont établi une séquence de mesures axée sur la mise au point d'objets commerciaux par les différentes organisations de normalisation; elles ont demandé instamment que les solutions qui font leurs preuves soient reconnues comme normes; elles ont défini les principes à appliquer pour mettre en place un référentiel d'objets commerciaux; et, enfin, elles ont défini les mesures à prendre pour la suite des travaux.

19. En 2000, le CEFACT-ONU a élargi sa coopération avec d'autres organismes internationaux. Les secrétariats de la CEE-ONU, de la CNUCED et du Centre du commerce international (CCI) se réunissent régulièrement pour échanger des informations et coordonner leurs activités. Dans le cadre du Groupe de travail des procédures du commerce international (ITPWG), une coopération particulièrement fructueuse s'est instaurée avec la CNUCED, la Banque mondiale, la Chambre de commerce internationale, la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) et d'autres organisations. La Division du commerce de la CEE-ONU, en coopération avec deux autres commissions régionales des Nations Unies, à savoir la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a lancé un projet conjoint de site Web à partir duquel des utilisateurs de toutes les régions du monde peuvent télécharger gratuitement des documents commerciaux sous forme électronique. Le secrétariat de la CEE-ONU entretient d'excellentes relations avec les secrétariats de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

20. La CEE-ONU a décidé de développer la pratique consistant à signer des mémoires d'accord avec d'autres organismes de normalisation. L'établissement d'un mémoire d'accord avec l'OMD est un événement très positif à cet égard. Le secrétariat de la CEE-ONU et le CEFACT-ONU étudient actuellement la possibilité d'élaborer un mémoire d'accord avec la Chambre de commerce internationale.

21. Le CEFAC-ONU est conscient de la nécessité de faire connaître ses travaux au public le plus large possible. L'un des moyens d'y parvenir consiste à inviter davantage d'organisations non gouvernementales à participer à ses travaux. C'est ainsi que le CEFAC-ONU a lancé l'initiative ebXML avec l'organisation OASIS. La CEE-ONU et le CEFAC-ONU coopèrent de manière remarquable avec la Chambre de commerce internationale; l'ITPWG et d'autres groupes de travail coopèrent avec la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA), l'Association internationale du transport aérien (AITA), l'Union internationale des transports routiers (UITR) et d'autres organisations.

22. Dans le cadre de son action de sensibilisation et d'éducation, le CEFAC-ONU a organisé, à l'occasion de la réunion plénière de mars 2001, une deuxième conférence annuelle sur le thème "Accélérer le commerce international par un commerce électronique efficace", le public visé étant les représentants de la communauté internationale à Genève et les délégations participant à la réunion du CEFAC-ONU.

23. La Plénière du CEFAC-ONU a examiné un document (TRADE/CEFAC/2001/27) établi par le secrétariat et portant sur les différents aspects et problèmes actuels de la facilitation du commerce dans les pays en transition. Dans ce document, le CEFAC-ONU est invité à répertorier les nouveaux moyens de faciliter le commerce dans ces pays et de les aider à définir les solutions aux problèmes qu'ils rencontrent dans ce domaine. Le document met également en évidence l'importance de la mission du conseiller régional de la CEE-ONU pour la facilitation du commerce, qui fournit des orientations et conseils sur l'application des normes internationales de facilitation du commerce dans les pays en transition. Il est également noté dans le document qu'un complément de travail de terrain était nécessaire pour ajouter de la valeur à la facilitation du commerce dans les pays en transition.

24. Il est demandé au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise d'approuver le rapport du CEFAC-ONU sur sa septième session (tenue en mars 2001), publié sous la cote TRADE/CEFAC/2001/35.

25. La facilitation du commerce international et de ses procédures exige une interaction entre plusieurs éléments, notamment la simplification des procédures commerciales, l'harmonisation des mesures relatives au transport et à l'environnement, ainsi que l'étude des meilleures méthodes de transmission des données. À cet égard, le CEFAC-ONU analyse l'utilisation des technologies électroniques et de l'information afin d'élaborer des recommandations sur les pratiques, méthodes et outils commerciaux les mieux adaptés. Le CEFAC-ONU estime qu'il existe une possibilité de coopération avec le Groupe de spécialistes du développement de l'entreprise fondé sur l'Internet, en ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation des résultats des travaux sur l'ebXML dans les petites et moyennes entreprises des pays en transition.
